

l'introduction du traitement électronique de l'information et des technologies nouvelles à l'Organisation des Nations Unies, ce rapport devant comporter :

- a) Une étude et une évaluation des politiques et des procédés appliqués;
- b) Une étude et une évaluation des mécanismes de coordination, notamment entre le Département des services de conférence du Secrétariat et d'autres services faisant partie du système des Nations Unies;
- c) Une évaluation préliminaire des résultats obtenus grâce à l'introduction de technologies nouvelles, notamment une analyse des coûts-avantages, de la capacité d'utilisation et des pratiques budgétaires et comptables;
- d) Un aperçu des plans futurs et des résultats escomptés en ce qui concerne le renforcement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

84^e séance plénière
21 décembre 1989

44/201. Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991

A

L'Assemblée générale

I

RAPPORT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION SUR LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

Prend acte du rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale¹⁰¹ et des observations y relatives du Secrétaire général¹⁰²;

II

PUBLICATIONS DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Prend acte des observations du Secrétaire général formulées au paragraphe 11 de sa note concernant les publications de la Cour internationale de Justice¹⁰³;

III

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL POUR 1990

Approuve les prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour l'année 1990, qui s'élèvent à 11 260 400 dollars des États-Unis;

IV

PROJET DE SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION

Prend acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le projet de système intégré de gestion¹⁰⁴;

¹⁰¹ Voir A/44/206.

¹⁰² Voir A/44/206/Add.1

¹⁰³ A/C.5/44/13.

¹⁰⁴ A/C.5/44/8.

V

CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE À ADDIS-ABEBA

1 *Prend acte* des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général concernant le coût total du projet de construction à Addis-Abeba¹⁰⁵;

2 *Prie* le Secrétaire général de poursuivre l'exécution du projet approuvé, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 6 de son rapport¹⁰⁶;

VI

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION SUR L'EXAMEN DES RÉSEAUX D'INFORMATION PUBLIQUE DES NATIONS UNIES

Prend acte des rapports du Corps commun d'inspection sur l'examen des réseaux d'information publique des Nations Unies¹⁰⁷ et des observations y relatives du Secrétaire général¹⁰⁸;

VII

HONORAIRES VERSÉS AUX MEMBRES DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Décide que les émoluments des membres du Comité des droits de l'enfant seront versés, à titre exceptionnel, sur la base des honoraires autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980;

VIII

SERVICES DE CONFÉRENCE À VIENNE

1 *Souscrit* à l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle un service de conférence unique au Centre international de Vienne serait la solution idéale du point de vue de la rentabilité et un service unifié géré par l'Organisation des Nations Unies serait mieux en mesure d'assurer l'utilisation la plus rentable et la plus efficace des ressources limitées dont on dispose¹⁰⁹;

2 *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mener rapidement à bien les consultations sur cette question avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les autres parties intéressées et pour arrêter des arrangements d'ordre pratique concernant la création de services de conférence unifiés au Centre international de Vienne, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 4 de son rapport¹¹⁰;

¹⁰⁵ Voir A/C.5/44/7, sect. I.C.

¹⁰⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément n° 7A (A/44/7/Add.1 à 8), document A/44/7/Add.2.

¹⁰⁷ Voir A/44/329 et A/44/433.

¹⁰⁸ Voir A/44/329/Add.1 et A/44/433/Add.1.

¹⁰⁹ Voir A/C.5/44/24, par. 24.

¹¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément n° 7A (A/44/7/Add.1 à 8) document A/44/7/Add.4

IX

FONDS DE RÉSERVE

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 13 120 500 dollars des Etats-Unis.

84^e séance plénière
21 décembre 1989

B

L'Assemblée générale

I

POSTES DE HAUT FONCTIONNAIRE AU SECRÉTARIAT
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Réaffirme sa résolution 43/213 du 21 décembre 1988;

2. Accepte les propositions formulées par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991¹¹¹ à propos des postes de haut fonctionnaire;

3. Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'identifier, dès que possible dans le courant de l'exercice biennal 1990-1991 et conformément à la résolution 43/213, quatre autres postes de haut fonctionnaire à supprimer;

II

FONCTIONS ET POSTES PRÉVUS AU TITRE DES QUESTIONS DE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL À L'ÉCHELLE MONDIALE (CHAPITRES 6 ET 8 DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR
L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991)

1. Décide que les activités relatives aux questions de développement social à l'échelle mondiale indiquées aux paragraphes 6.14 et 8.2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et les ressources correspondantes figureront au chapitre 6 du budget-programme;

2. Prie le Secrétaire général de revoir les fonctions et l'appui administratif des départements auxquels ont été confiés des mandats intéressant les questions de développement social à l'échelle mondiale, en ayant à l'esprit la nécessité d'une approche intégrée du développement;

3. Prie également le Secrétaire général de lui soumettre à sa quarante-cinquième session, selon qu'il conviendra, des propositions tendant à renforcer l'Office des Nations Unies à Vienne;

III

LIEU DES SESSIONS DU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME ET
DU SOUS-COMITÉ JURIDIQUE DU COMITÉ DES UTILISATIONS
PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

1. Décide d'accepter les prévisions présentées par le Secrétaire général à ce propos dans les chapitres 2A et 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et de rétablir le crédit correspondant au chapitre 28F dudit projet de budget-programme;

2. Prie le Comité des droits de l'homme et le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, lorsqu'ils décideront du lieu de leurs futures sessions, de prendre pleinement en compte les recommandations qui figurent aux paragraphes 23.5, 23.6, 2A.6 et 2A.7 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹², notamment la nécessité de tirer le meilleur parti possible des ressources, ainsi que les dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, et de l'article 37 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹¹³, et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-cinquième session par l'intermédiaire du Comité des conférences;

IV

SUBVENTION, PRÉLEVÉE SUR LE BUDGET ORDINAIRE, À
L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE
SUR LE DÉARMEMENT

Prie le Secrétaire général, sans préjudice des dispositions du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de redoubler d'efforts pour susciter le versement de contributions volontaires à l'Institut afin qu'il ne soit plus nécessaire de verser à ce dernier une subvention prélevée sur le budget ordinaire, de revoir la question des dépenses d'appui aux programmes et de lui rendre compte tous les ans de la situation de l'Institut;

V

CHAPITRE 3C. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE
ET DÉCOLONISATION

1. Accepte les prévisions de dépenses et la proposition présentées par le Secrétaire général pour le chapitre 3C (Namibie) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, telles qu'approuvées par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, note que le Secrétaire général présentera des prévisions révisées pour ce chapitre et le prie de le faire au plus tard à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale;

2. Prie le Secrétaire général, compte dûment tenu de la priorité que l'Assemblée générale attache aux activités de lutte contre l'*apartheid* et des vues exprimées par les Etats Membres à la quarante-quatrième session, de veiller à ce que le meilleur parti possible soit tiré des ressources prévues au chapitre 3, y compris par d'éventuels transferts d'effectifs, lorsqu'il présentera des prévisions révisées et de nouvelles priorités pour le chapitre 3 à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session;

VI

CHAPITRE 5A. BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

Note que la référence au « maintien de la paix » dans le chapitre 5A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 n'a trait qu'aux activités d'assistance humanitaire liées aux opérations de maintien de la paix

¹¹¹ Ibid., Supplément n° 6 (A/44/6/Rev.1)

¹¹² Ibid., Supplément n° 7 (A/44/7).

¹¹³ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

VII

CHAPITRE 6. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES INTERNATIONALES CONTENU DU PRO-
GRAMME B.3 (ANALYSE DE LA POPULATION MONDIALE)

Prie le Secrétaire général d'exécuter le programme B.3 (Analyse de la population mondiale) du chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 dans le cadre des recommandations de la Conférence internationale sur la population, 1984¹¹⁴, et du Plan d'action mondial sur la population¹¹⁵ et, dans ce contexte, de se pencher plus particulièrement sur la question du rapport entre la population et le développement, en tenant compte du paragraphe 6.9 et en notant que le terme «durable» ne devrait pas figurer au paragraphe 6.42;

VIII

CHAPITRE 13. COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AFRIQUE

1. *Fait siennes* les recommandations qui figurent aux paragraphes 181 à 183 du rapport du Comité du programme et de la coordination⁶⁴ et prie le Secrétaire général de déterminer si les ressources allouées au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990¹¹⁶ sont suffisantes et de redoubler d'efforts en vue de résorber le nombre élevé de postes vacants à la Commission économique pour l'Afrique, notamment en établissant un plan précis à cette fin, ainsi que de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-cinquième session;

2. *Prie* le Secrétaire général d'examiner la situation des services de traduction et d'interprétation pour toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Afrique, notamment la question des moyens de retenir le personnel qualifié et la possibilité de relancer les activités du Centre de formation, et de lui rendre compte à sa quarante-cinquième session des résultats de cet examen;

3. *Décide* que le poste dont la création est proposée par le Secrétaire général pour un chef du Service de bureautique à la Commission économique pour l'Afrique sera un poste permanent inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 et que le poste de spécialiste de l'évaluation sera rétabli à titre non renouvelable, sous réserve de prorogation;

4. *Prie* le Secrétaire général d'étudier la question des ressources allouées à la fonction d'évaluation dans les commissions régionales, avant l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993;

IX

CHAPITRE 18. PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT

Invite le Secrétaire général à faire en sorte que le système des Nations Unies mette tout en œuvre pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devant se tenir en 1992 et l'application d'autres directives nouvelles des organes délibérants et, notamment, à prévoir les ressources néces-

saires pour assurer une coordination efficace au secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

X

CHAPITRE 20. CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Souscrit aux observations et recommandations figurant aux paragraphes 20.4 et 20.7 à 20.9 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹², ainsi qu'aux conclusions et recommandations figurant au paragraphe 217 du rapport du Comité du programme et de la coordination⁶⁴;

XI

CHAPITRE 23. DROITS DE L'HOMME

1. *Décide* que les dépenses supplémentaires relatives aux activités nouvelles qui découlent de décisions du Conseil économique et social et qui sortent du cadre des activités durables inscrites au chapitre 23 seront financées conformément aux dispositions régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve¹¹⁷;

2. *Prie* le Secrétaire général d'inclure la question des liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve dans le rapport qu'il établira à la lumière de l'expérience acquise quant au fonctionnement du fonds de réserve au cours de l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991;

XII

CHAPITRE 27. INFORMATION

1. *Prie* le Secrétaire général de s'assurer que la nouvelle structure du Département de l'information du Secrétariat, telle qu'elle apparaît dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, lui permettra d'exécuter intégralement tous les programmes et toutes les activités demandés par les organes délibérants;

2. *Prie également* le Secrétaire général de consolider les activités des centres d'information des Nations Unies, en procédant notamment, si besoin est, à des transferts de ressources à l'intérieur du chapitre 27, et de veiller à ce que les activités et les produits de ces centres soient le reflet fidèle des directives données par l'Assemblée générale;

XIII

CHAPITRE 28D BUREAU DES SERVICES GÉNÉRAUX
(NEW YORK)

Prie le Secrétaire général de mettre au point un système plus satisfaisant pour le remboursement et l'imputation au budget ordinaire du coût des locaux occupés par le personnel affecté à des activités extra-budgétaires et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-cinquième session;

XIV

CHAPITRE 28G. DÉPENSES DIVERSES

Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité consul-

¹¹⁴ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.84.XIII.8 et rectificatif)

¹¹⁵ *Ibid.*, chap. I, sect. B

¹¹⁶ Résolution S-13/2, annexe

¹¹⁷ Résolution 42/211, annexe.

tatif pour les questions administratives et budgétaires, une étude exhaustive du programme d'assurance maladie après la cessation de service, en tenant compte des observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 28G.4 de son rapport¹¹²;

XV

CHAPITRE 28I. DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES SERVICES COMMUNS (VIENNE)

1. *Souscrit* à l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur les services de conférence à Vienne, à savoir que, les services communs de Vienne fonctionnant maintenant depuis quelques années, il faudrait leur consacrer une étude approfondie durant l'exercice biennal 1990-1991¹¹⁸;

2. *Se félicite* que le Secrétaire général ait l'intention d'engager des consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et avec les autres parties intéressées, dans le but d'apporter les améliorations nécessaires;

3. *Invite* les chefs de secrétariat des organisations sises au Centre international de Vienne à collaborer pleinement avec le Secrétaire général au cours de ces consultations;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte en temps opportun du résultat de ces consultations;

XVI

CHAPITRE 29. SERVICES DE CONFÉRENCE ET BIBLIOTHÈQUE

I

1. *Se déclare vivement préoccupée* par le retard apporté à la réalisation des rapports sur les statistiques et les nor-

mes relatives au volume de travail qui ont été demandés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 29.19 et 29.22 de son rapport¹¹²;

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter les rapports susmentionnés au Comité consultatif, à sa session de printemps en 1990, et à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session;

II

1. *Prend acte* du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Du projet pilote de disques optiques à l'Office des Nations Unies à Genève à un système à disques optiques pour l'Organisation des Nations Unies »¹¹⁹, des observations y relatives du Secrétaire général¹²⁰ et des renseignements communiqués par le Secrétariat;

2. *Prie* le Secrétaire général de mettre en œuvre le système à disques optiques, tel que décrit par le Corps commun d'inspection, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et compte tenu des vues exprimées par les Etats Membres à sa quarante-quatrième session;

3. *Prie également* le Secrétaire général d'établir un rapport contenant un plan détaillé de mise en œuvre générale du système, notamment dans les commissions régionales et autres lieux d'affectation, ainsi que les incidences du système sur l'accès des Etats Membres à la documentation, une analyse coûts-avantages et tous autres renseignements techniques et financiers pertinents, et de le lui présenter à sa quarante-cinquième session.

84^e séance plénière
21 décembre 1989

¹¹⁸ Voir A/C.5/44/24, par. 23

¹¹⁹ Voir A/44/684.

¹²⁰ Voir A/44/684/Add

44/202. Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991

1. Un crédit de 1 974 634 000 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

Chapitres	Dollars des Etats-Unis
TITRE PREMIER. — Politique, direction et coordination d'ensemble	
1 ^{er} . Politique, direction et coordination d'ensemble	59 705 000
TOTAL, TITRE PREMIER	
59 705 000	
TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	
2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	88 089 300
2B. Affaires de désarmement	11 184 500
2C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer	8 196 900
TOTAL, TITRE II	
107 470 700	
TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation	
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	35 988 200
TOTAL, TITRE III	
35 988 200	